YERRES
*Relations Publiques*
N°Tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/SB/CD

**DECISION N° 99/147**

**OBJET : CONTRAT RELATIF A L'ANIMATION MUSICALE DE LA FETE DE LA VILLE - SAMEDI 19 JUIN EN CENTRE VILLE - CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ S.O.S. ARTISTES**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune organise dans le cadre de la Fête de la ville, une animation de rues, le samedi 19 juin en Centre ville,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la Société dénommée "S.O.S. ARTISTES " sise 40, Mail Ouest - 45300 PITHIVIERS

**DECIDE**

DE signer avec ladite Société un contrat précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à cette animation, pour un montant de 8 145 Frs TTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 10 juin 1999

REÇU LE

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN